

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM #QL Studio En participant au jeu-concours Instagram, vous déclarez accepter ce règlement.

- 1. Organisation** – La société qui organise cette campagne est QL Studio, dont le siège social est au 630 Chaussée de Waterloo à Ixelles.
- 2. Dates** – QL Studio organise un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé "Gagnez une charte graphique d'une valeur de 1299€ QL Studio" du 28/03/2022 au 03/04/2022 à 23h59 heure de Bruxelles (ci-après le « Jeu »). La sélection du gagnant aura lieu le lundi 04 avril 2022 sur le compte Instagram de QL Studio.
- 3. Participants** – Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date du début du Jeu, et résidant dans le BENELUX. Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les membres du personnel de QL Studio, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit. QL Studio se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle. QL Studio se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.
- 4. Modalités de participation** – Les participants doivent suivre le compte @QLStudio.be sur Instagram et remplir le formulaire sur le site web www.qlstudio.be. Afin que sa participation soit prise en compte, le compte Instagram du participant devra être public durant la durée du Jeu. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter le lot éventuellement attribué. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu par QL Studio sans qu'QL Studio n'ait à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du Jeu entraînera une disqualification du participant. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.
- 5. Désignation du gagnant** – Le gagnant sera choisi par tirage au sort ainsi que QL Studio, dont la décision sera finale. Le tirage au sort aidera QL Studio dans la pré-sélection des participants.
- 6. Annonce du gagnant** – Le gagnant sera contacté via un e-mail auquel il devra répondre dans les 7 jours à compter de la réception du message afin d'accepter son gain par écrit et fournir ses données personnelles. QL Studio n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression ou de perte d'email ou de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux.
- 7. Gain** – une charte graphique complète comme décrite sur le site www.qlstudio.be. Le lot n'est valable qu'une seule fois et est non remboursable. Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé contre leur valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie ou d'un équivalent financier. La revente ou le transfert des lots, par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits. Aucun changement (de date, de prix etc.) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à QL Studio. Il est précisé que QL Studio ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus. En tout état de cause, le participant est seul responsable de son gain et de son utilisation. Au moment de la remise des prix, QL Studio se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou de remplacer un lot par le versement de sa valeur en espèces en prenant l'Euro comme monnaie de référence, si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être réclamée à cet égard. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.
- 8. Responsabilité** – La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. QL Studio ne pourra être tenue responsable, notamment, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné. A ce titre, les participants s'engagent à se conformer aux lois en vigueur. QL Studio ne garantit pas qu'Instagram soit accessible sans interruption, que le site fonctionne et ne contienne pas d'erreurs informatiques ou des défauts. La responsabilité de QL Studio ne pourra être engagée sur ce fondement. QL Studio ne pourra pas davantage être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques du Jeu, si les participants ne parvenaient pas à se connecter à Instagram ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à QL Studio, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du courrier électronique. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre. La participation au Jeu est de la seule responsabilité des participants. QL Studio ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé notamment aux participants, aux équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences

directes ou indirectes pouvant découler, notamment de leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. QL Studio ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger la période de participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. QL Studio ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...), cas fortuits ou faits d'un tiers, privant notamment partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains. QL Studio ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les participants bénéficiaires ou leurs accompagnants dès lors que les gagnants en auront pris possession. QL Studio ne pourra ainsi être tenu responsable d'un quelconque dommage survenu lors du voyage ou de la réservation. En tout état de cause, si une quelconque responsabilité devait être encourue par QL Studio, cette dernière ne pourrait dépasser la valeur du lot. De même QL Studio, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à QL Studio, ni aux sociétés prestataires ou partenaires. QL Studio ne pourra être tenue responsable d'une quelconque incapacité qui empêcherait les gagnants de bénéficier du lot ou de voyager, notamment à l'étranger, en ce y compris les irrégularités de leurs documents ou formalités de voyage. De manière générale, QL Studio ne pourra être responsable des agissements ou du comportement des participants, des gagnants ou de leurs accompagnants.

10. Données personnelles des participants – Les informations collectées pour participer au Jeu sont exclusivement destinées à QL Studio. Tout participant au Jeu dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite par courrier à QL Studio dont l'adresse est mentionnée à l'article 1. Le gagnant autorise QL Studio à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

11. Litige et réclamation – QL Studio se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à QL Studio. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de QL Studio ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu. De convention expresse entre le participant et QL Studio, seuls les systèmes et fichiers informatiques de QL Studio feront foi. Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, QL Studio pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par QL Studio.

12. Droit applicable – Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.